



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DROME

Direction départementale des territoires

Service Eau, Forêts, Espaces Naturels

Affaire suivie par Virginie MAIRE

Tel. 04 81 66 81 94 / fax 04 81 66 80 80

Mail ddt-sefen-pmrqe@drome.gouv.fr

4 place Laënnec _ BP 1013

26015 Valence cedex

Objet : Projet d'arrêté préfectoral concernant l'identification des points d'eau ZNT Motifs de la décision

La consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral concernant l'identification des points d'eau ZNT, a été réalisée conformément à l'article L 120-1 de la loi du 27 décembre 2012 relative à la participation du public, par mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture de la Drôme du 8 au 29 juin 2017 inclus.

A l'issue de la période de consultation, 133 réponses ont été relevées dont 43 observations validées.

Globalement, les observations s'opposent à l'identification proposée dans le projet d'arrêté préfectoral pour valoriser le travail réalisé par la profession agricole dans le cadre de la cartographie de l'eau et dans un souci de cohérence entre les réglementations.

Ce projet d'arrêté s'inscrit dans la continuité des dispositions qui avaient prévalu jusqu'à présent et dans la volonté d'une part, de ne pas réduire le niveau de préservation des eaux compte-tenu du risque sanitaire et environnemental fort que constituent les contaminations aux produits phytosanitaires et, d'autre part, de ne pas augmenter la contrainte réglementaire.

Il est proposé de ne pas retenir les observations émises, ces arguments ayant déjà été avancés dans le cadre de la concertation régionale ayant conduit à un cadrage régional, et de soumettre à la signature de Monsieur le Préfet le projet d'arrêté préfectoral dans sa rédaction mise à la consultation du public.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental des Territoires,

Philippe ALLIMANT